

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands détaillants
du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1184 et Est 1185.

MONTREAL.

Bureau de Montréal: 80 rue Saint-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50 }
Canada et Etats-Unis . \$2.00 } PAR AN.
Union Postale, frs . . 20.00 }

Circulation fusionnée

LE PRIX COURANT
Le Journal des Marchands détail-
lants
Liqueurs et Tabacs
Tissus et Nouveautés

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à
nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits paya-
bles à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:
"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi, 5 octobre 1917

Vol. XXX—No 40

QUE FAIT-ON POUR LE LAIT?

Que fait M. Hanna à propos du lait? Les producteurs de lait des environs de Toronto et de Montréal ainsi que des autres grandes villes ont augmenté considérablement leurs prix. Il se peut que cette action soit, dans une certaine mesure, justifiée par les conditions présentes, encore que les salaires ne soient pas plus élevés que l'an dernier et que les pâturages soient abondants. Il ne semble pas que ce soit le moment d'augmenter le prix du lait d'approximativement 25 pour cent, et on se demande avec juste raison s'il n'y aurait pas lieu à intervention de la part du Gouvernement. Le Gouvernement et le Contrôleur des vivres n'ont pas hésité à se mêler des affaires des marchands et dans certains cas à régler leurs profits. Il est certain qu'il est du domaine du Contrôleur des vivres de s'enquérir du coût de la production du lait, comme il l'a fait pour d'autres nécessités et de fixer un prix équitable pour cet article de consommation journalière.

L'EMBARGO SUR LES CONSERVES

La difficulté qui surgit avec les prohibitions, c'est qu'elles offrent dans une certaine mesure, une prime à la malhonnêteté. C'est le cas pour la prohibition des articles en conserves. Il est vrai que cette interdiction fut imposée dans l'intention formelle d'aider le pays et que de lourdes pénalités furent imposées pour les infractions. Mais, alors que les termes de cet embargo sont violés tous les jours, nul ne se soucie d'imposer la pénalité. La police de nos villes, la seule compétente pour prendre une telle action, n'a reçu aucun ordre à ce sujet et ne fait par conséquent rien.

Il ne fait aucun doute que nombre d'épiciers observent la loi à la lettre et refusent de vendre les articles prohibés. Ces commerçants honnêtes devraient donc être traités avec justice et il ne devrait pas être permis que les clients abandonnent leurs magasins respectueux

de la loi pour aller acheter ailleurs les marchandises prohibées. On voit dès lors que le dit Ordre en Conseil, loin d'avoir un effet bienfaisant est plutôt nuisible au commerce honnête, et on devrait ou le rappeler ou le faire observer rigoureusement.

ESTIMATION DE LA PRODUCTION DE LEGUMES EN CONSERVE AUX ETATS-UNIS

Le département d'agriculture des Etats-Unis vient de donner une estimation par états de la mise en conserves probable pour 1917. La conserve de tomates est estimée à 17,815,600 caisses, alors que l'an dernier elle n'était que de 13,143,000 caisses. La conserve de blé-d'Inde pour 1917, sera de 14,155,200 caisses contre 9,130,000 l'an passé. La conserve de pois est estimée à 7,356,800 caisses, contre 6,686,000 l'an dernier.

LES FAILLITES

Dun a publié un état des faillites durant la première moitié de cette année, accusant que le nombre en a été moindre qu'en n'importe quelle année depuis 1907, et les passifs inférieurs à tous les précédents depuis 1913.

Voici quelles ont été, par semestres, les faillites depuis quatre ans:

	Nombre	Actif	Passif
1917	618	\$ 7,165,000	\$10,336,703
1916	1,031	10,306,520	15,868,940
1915	1,450	26,197,218	23,421,615
1914	1,218	9,312,063	11,688,225
1913	817	6,950,544	9,595,498

Les industries sont relativement prospères, puisqu'en la première moitié de 1917, seulement 142 ont fait faillite, accusant un passif global de \$3,708,000, contre 225 faillites industrielles et un passif de \$5,508,000 pendant la période correspondante de l'an dernier, et 345 faillites d'un passif total de \$8,571,000 en 1915.



LE TABAC NOIR A CHIQUER

Black Watch

Augmente sans cesse en popularité: Recommandez-le.

